



Tribune libre

26/02/14

« Un adolescent de 14 ans a été mis en examen et écroué pour viol et agressions sexuelles commis en pleine rue au Bourget en Seine-Saint-Denis. »

Violences sexuelles : soins des mineurs auteurs, pourquoi est-ce une urgence ?

Par Violaine Guérin, Présidente de l'Association « Stop aux Violences sexuelles » - Médecin, endocrinologue et gynécologue

Tel était le thème de l'intervention du Dr Marie-Laure Gamet (CHU de Lille) aux premières Assises Nationales sur les violences sexuelles, qui se sont tenues au Sénat le 13 janvier dernier (diapositives et intervention sur <http://www.stopauxviolencessexuelles.com/assises-2014/>).

L'association Stop aux Violences Sexuelles rappelle que les violences sexuelles se propagent, à l'instar d'une épidémie dévastatrice qu'il convient d'éradiquer rapidement.

La prévention de tels cas, aussi dramatiques, tant pour les victimes que pour ce jeune adolescent est urgente. Adultes, législateurs et gouvernements n'ont toujours pas pris la mesure de la catastrophe et manquent d'engagement pour faire en sorte que cela cesse.

Comment des adolescents ou adolescentes (car c'est aussi un cas de figure de plus en plus fréquent) en viennent-ils à commettre de tels actes ?

- le plus souvent car ils ont été eux-mêmes victimes d'agresseurs sexuels, et là plusieurs cas de figure :
 - la ou les agressions n'ont pas été diagnostiquées comme telles, voire camouflées (les agressions intra- ou péri-familiales représentent toujours dans notre pays les agressions les plus fréquentes) ;
 - la ou les agressions ont été diagnostiquées mais l'enfant n'a pas été inséré dans un parcours de soins et devient à son tour un agresseur ;
 - le jeune, devenu agresseur n'a pas été pris en charge correctement pour différentes raisons, dont les très fréquentes requalifications proposées par la justice de viols en attouchements lors des dépôts de plaintes qui conduisent à négliger cet aspect tout à fait fondamental du soin des mineurs auteurs et qui conduira inexorablement à des récidives ;
- car enfants et adolescents sont exposés dès leur plus jeune âge à la violence sexuelle et à la pornographie, à tel point qu'ils ne savent même plus ce qu'est qu'une sexualité saine et

épanouie. Leur référentiel est la pornographie, le challenge sexuel, les « sex friends »..., ils sont perdus, se mettent gravement en danger et compromettent leur vie amoureuse ainsi que l'épanouissement de leur sexualité d'adulte. Les écrans de tous les terminaux (téléphones portables, tablettes, ordinateurs, ...) déversent ces images de façon souvent inattendue et dont les parents n'ont pas toujours conscience (« publicité » pour gagner « une vie » dans un jeu vidéo, pornographie ouverte sur les sites de téléchargement, ...).

Les dégâts sont colossaux et il ne se passe pas un jour sans viol dans notre pays dans des établissements scolaires. On se demande pourquoi la loi n°2011-267 article 5 du 14 mars 2011 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000023711920>) n'est pas appliquée pour les protéger ?

« Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou à inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger, soit de faire commerce d'un tel message, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur. »

Faire appliquer la loi, refuser l'hypocrite mention **“accès réservé aux majeurs, contenu pouvant être choquant pour les plus jeunes, cliquez ici si vous avez plus de 18 ans”**, responsabiliser ou sanctionner les fournisseurs d'accès, voici déjà des mesures simples qui éviteraient d'amplifier l'épidémie et de conduire à la destruction de tant de vies, car nous le rappelons, **le viol est un crime qui dévaste les êtres humains.**



Violaine Guérin
Présidente de l'Association « Stop aux Violences sexuelles »
Médecin, endocrinologue et gynécologue
www.stopauxviolencessexuelles.com